



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Modification à la gouvernance scolaire : le conseil des commissaires de la CSRDN inquiet

(Saint-Jérôme, le 3 octobre 2019) – Au lendemain du dépôt du projet de loi n° 40 visant la modification de la gouvernance des commissions scolaires, notamment en éliminant les élections scolaires et en remplaçant les conseils des commissaires par des conseils d'administration, le président de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN), M. Jean-Pierre Joubert, s'inquiète des répercussions de ces changements sur la réussite des élèves.

Une gouvernance de proximité, neutre et équitable

Le conseil des commissaires représente le seul palier démocratique de proximité exclusivement dédié à l'éducation en plus d'être le seul palier démocratique paritaire au Québec. Son abolition est synonyme de recul et met à l'écart des gens dévoués à la réussite des élèves et engagés dans leur communauté. Les décisions prises par le conseil des commissaires de la CSRDN sont d'ailleurs à la base de l'amélioration fulgurante des taux de réussite connue au cours des dernières années et qui fait parler d'elle, tant par des sommités du réseau de l'éducation que par des médias de partout au Québec. Entre autres améliorations, notons le taux de diplomation et de qualification de la CSRDN qui est passé de 72 % à 77 % au cours des cinq dernières années.

En tant qu'élus et représentants de toutes les circonscriptions du territoire de la commission scolaire, donc de tous les citoyens, les commissaires ont le mandat, entre autres, de planifier des services éducatifs de qualité pour l'ensemble des élèves qui fréquentent les écoles et les centres de formation de la CSRDN. La connaissance approfondie qu'ils ont des services, des établissements, des élèves, de leurs parents, du personnel et de leur communauté en fait des ambassadeurs de premier plan pour assurer des prises de décisions qui tiennent compte des intérêts de tout un chacun.

Remplacer le conseil des commissaires par un conseil d'administration dont la distribution des pouvoirs ne sera pas représentative de tous les établissements, ni de l'ensemble de la communauté, risque de compromettre la neutralité du processus décisionnel actuel et de compromettre la répartition juste et équitable des ressources.

Les élèves au cœur des priorités

La réforme proposée par le ministre Roberge ne permet pas de solutionner les grands enjeux actuels du réseau de l'éducation, dont la pénurie de main-d'œuvre, la réussite des garçons, la bonification de l'offre de services pour les clientèles vulnérables, le manque criant d'espace ou le maintien en bon état de nos établissements. En prônant une centralisation des décisions importantes à Québec, elle ne tient pas compte non plus des disparités régionales ou des particularités territoriales.

Les débats de structures sont contre productifs et coûteux. Ils créent de l'incertitude, occasionnent de la confusion, monopolisent des ressources, prennent du temps et n'ont souvent pas les résultats escomptés.

N'oublions pas qu'au cœur de cette réforme se trouvent des élèves dont nous devons assurer la réussite. Unissons nos forces à l'amélioration de notre réseau plutôt que de disperser nos énergies à le tailler en pièces.

-30-

Source : Jean-Pierre Joubert, président
Conseil des commissaires
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

450 438-3131 / csrdsn.qc.ca

CENTRE ADMINISTRATIF 1

995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

CENTRE ADMINISTRATIF 2

795, rue Melançon
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1